

## Information sur la représentation des parents d'élèves et apprentis - Association(s) de parents d'élèves

# Représentez les parents d'élèves au sein de notre établissement

### Le rôle des représentants des parents d'élèves dans l'enseignement agricole

Dans l'enseignement agricole, les parents d'élèves sont représentés dans des instances décisionnaires à différents niveaux :

- **Au niveau national** : les associations de parents d'élèves participent au CNEA (Conseil National de l'enseignement Agricole) saisi pour avis par le Ministre de l'Agriculture sur les questions concernant l'enseignement agricole
- **Au niveau régional** : les associations de parents d'élèves participent au CREA (Conseil Régional de l'Enseignement Agricole) saisi pour avis par la DRAAF (Autorité Académique pour les établissements d'enseignement agricole) sur les sujets régionaux concernant l'enseignement agricole
- **Au niveau local** : les représentants élus des parents d'élèves siègent au conseil intérieur, au conseil d'administration, au conseil de discipline, à la CoHS, dans les conseils de classe (*cf. présentation de ces instances plus loin*)

**Au niveau local, des élections sont organisées chaque année, en général la deuxième semaine d'octobre, afin d'élire les parents représentants au conseil d'administration et au conseil intérieur. Les listes sont présentées par les associations de parents d'élèves existant dans l'établissement. Des candidats peuvent aussi proposer des listes « indépendantes » d'au moins deux noms.**

### Les associations de parents d'élèves représentatives au niveau régional ou national

Il existe deux fédérations de parents d'élèves représentatives au niveau régional ou national : la PEEP-Agri et la FCPE (*voir coordonnées ci-dessous*). Les associations de parents d'élèves représentatives au niveau régional ou national sont autorisées (code rural et décret 2007-2011 du 14 mai 2007) à intervenir dans les EPLEFPA. Elles interviennent dans des instances régionales. **Si elles nous demandent les listes de parents d'élèves nous pourrions leur adresser vos coordonnées, à condition que vous nous en ayez donné l'autorisation sur le dossier d'inscription de votre enfant.**

### Association(s) locale(s) de parents d'élèves

- L'association de parents d'élèves du Lycée horticole-paysage-environnement de Dardilly, affiliée PEEP.
- Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, constituer une autre association de parents d'élèves (affiliée à une autre fédération représentative ou sans affiliation) et en informer la directrice de l'établissement (Claudine Roucayrol).

Dans le cadre de leur mission de représentation de membres de la communauté éducative et de leurs fonctions de médiation et d'information, les associations de parents d'élèves présentes dans l'établissement bénéficient d'un certain nombre de facilités. Elles disposent de moyens matériels : boîtes aux lettres, tableaux d'affichage, accès à la liste comportant les noms et adresses des parents d'élèves de l'établissement qui ont donné leur accord à cette communication. Elles sont autorisées à faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves au moyen de documents distribués aux élèves. Les facilités ainsi accordées sont mises en œuvre dans des conditions de stricte égalité entre les associations concernées et dans le respect des principes de fonctionnement du service public d'éducation : respecter le principe de laïcité ; respecter les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamation ; exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale.

Le chef d'établissement prend, en accord avec les responsables des associations présentes dans l'établissement, toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour offrir à ces associations les meilleures possibilités de réunion dans l'enceinte scolaire, sans apporter de perturbation au fonctionnement de l'établissement.

### **Les instances dans lesquelles siègent les représentants des parents**

L'EPLEFPA de Lyon-Dardilly-Ecully (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) auquel appartient le lycée est composé de 4 centres :

- le lycée (formations voie scolaire de la 2<sup>de</sup> au BTS), situé à Dardilly
- le CFPH (formations par apprentissage et pour adultes du CAP à la licence pro), situé à Ecully
- Le CFA territorial, dont le siège est à Dardilly
- L'exploitation horticole, située à Dardilly et Ecully

Pour chacun de ces centres sont mises en place des instances de concertation spécifiques qui proposent des projets au conseil d'administration de l'EPLEFPA, instance délibérante prenant les décisions stratégiques relevant de ses compétences.

### **Représentation des Parents dans les différentes instances de l'établissement**

<b>Instances</b>	<b>Rôles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Fréquence annuelle des réunions ordinaires</b>	<b>Nombre de parents titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Conseils de classe (1 par classe du lycée)	Pédagogie, vie de classe, travail des élèves (redoublements, orientations...)	Les responsables des listes qui ont obtenu des voix aux élections des parents d'élèves au Conseil d'Administration proposent pour chaque classe le nom des délégués. Le proviseur répartit les sièges (proportionnalité au nombre de voix de chaque liste)	1 chaque fin de trimestre	2 par classe du secondaire	2 par classe du secondaire

Commission hygiène et sécurité (de l'EPLEFPA)	Prévention des accidents, hygiène et sécurité, Mise en conformité des installations Lutte contre le tabagisme...	Désignés par les parents qui siègent au Conseil d'Administration	2/an	2	2
Conseil Intérieur (du lycée)	Instance de concertation du lycée traite notamment des questions relatives à la pédagogie et à la vie scolaire	Parents élus au scrutin de liste.	2 ou 3	3	3
Conseil de discipline (du lycée)	Se prononce sur les sanctions à prendre à l'encontre d'élèves, à la demande du proviseur	Elus par les représentants des parents au Conseil Intérieur	Variable	2	2
Conseil d'Administration (de l'EPLEFPA)	Instance délibérante : vote le projet d'établissement, le projet pédagogique, le projet d'exploitation et des différents centres, , le budget et le compte financier, le règlement intérieur....	Parents élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Parents d'élèves Parents d'apprentis mineurs	3 (2 mini)	2	2

**Si vous souhaitez représenter les parents d'élèves et/ou faire vivre l'association des parents d'élèves de l'établissement et/ou créer une nouvelle association dans l'établissement, voici des coordonnées qui peuvent vous être utiles**

*Coordonnées de la présidente de l'association des parents d'élèves, Sabira LATTI, [sabiralatti@gmail.com](mailto:sabiralatti@gmail.com)*

*Coordonnées des associations de parents d'élèves représentatives au plan national et régional :*

- *Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) : PEEP du rhône, 34 rue Viret 69 100 Villeurbanne, tel 04 37 24 71 00, [www.peep-rhone.fr](http://www.peep-rhone.fr)*
- *Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE) : FCPE du rhône, 16 rue Galilée, 69100 Villeurbanne, tel 04 37 91 65 30, [www.fcpe69.fr](http://www.fcpe69.fr)*

*Vous pouvez aussi contacter la directrice de l'EPLEFPA : [claudine.roucayrol@educagri.fr](mailto:claudine.roucayrol@educagri.fr)*